



Plan vélo 2024 – Villennes-sur-Seine

CU GPSEO – Direction des Mobilités
Ville de Villennes-sur-Seine

09/2024



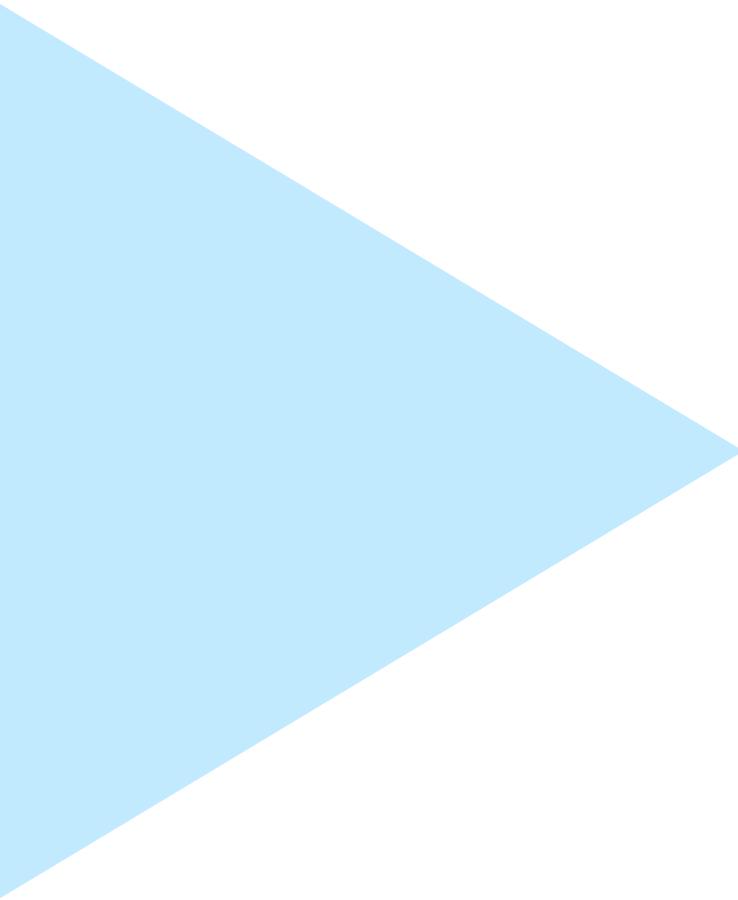
Sommaire:

Introduction:

- ▶ Etat du réseau cyclable villennois
- ▶ Etat du parc de stationnement vélo
- ▶ Enjeux de la mobilité cyclable à l'échelle de Villennes-sur-Seine

Développement:

- ▶ Présentation du « Plan d'action vélo », déclinaison des volets d'action
- ▶ Volet – Aménagement cyclable / aménagements cyclables non-retenus
- ▶ Volet – Stationnement vélo
- ▶ Volet – SAS vélo
- ▶ Volet – « Cédez-le-passage au feu pour les cyclistes »
- ▶ Ecluses urbaines Avenue Georges Clémenceau

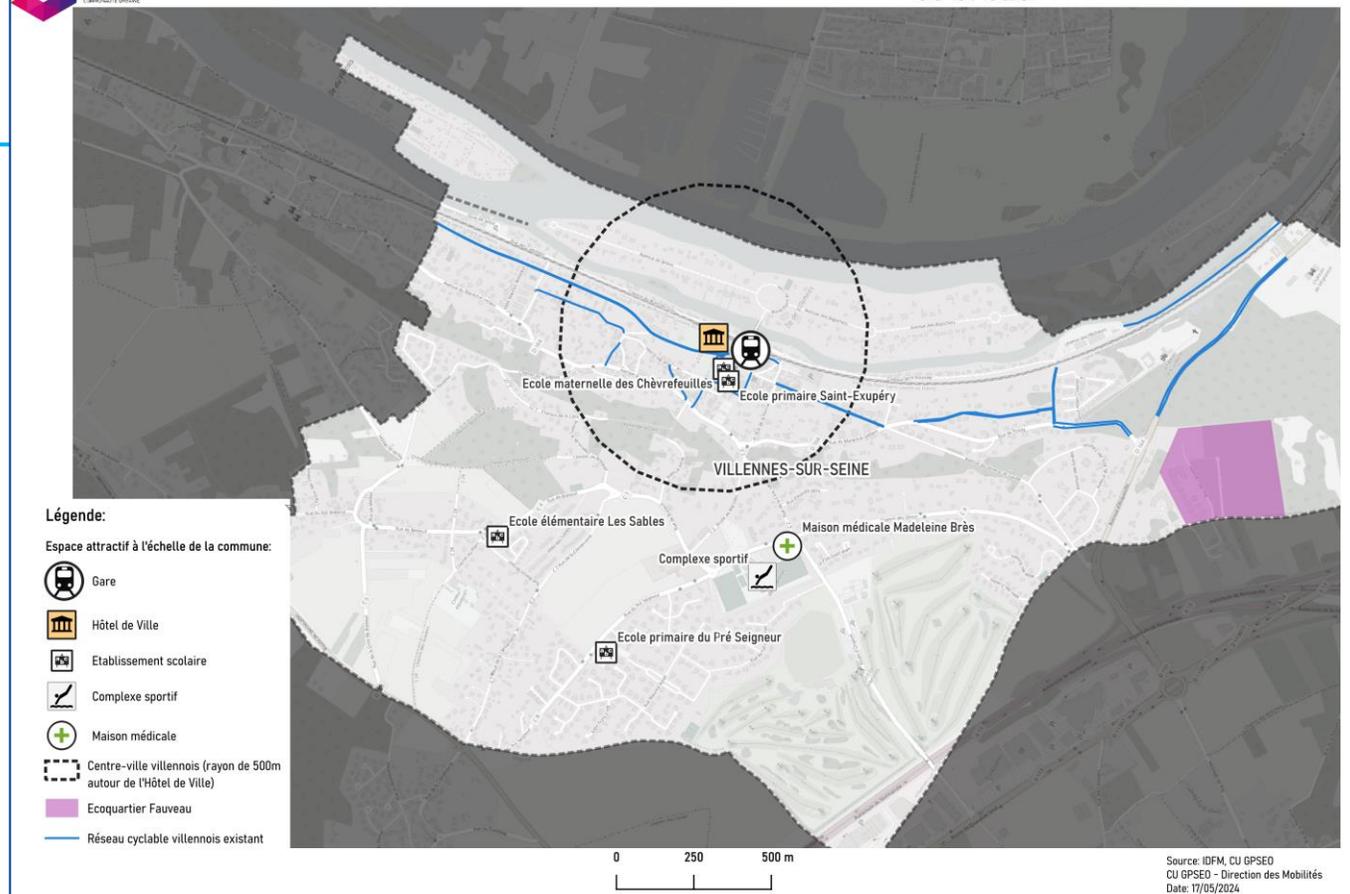


Introduction

Etat du réseau cyclable villennois

Env. 8,1 km d'aménagements cyclables existant:

- ▶ 4,6 km de marquage au sol simple
- ▶ 1,3 km de bande cyclable
- ▶ 1,2 km de voie verte
- ▶ 0,9 km de double-sens cyclable (DSC)
- ▶ Concentration des aménagements autour du centre-ville, entrées/sorties de ville

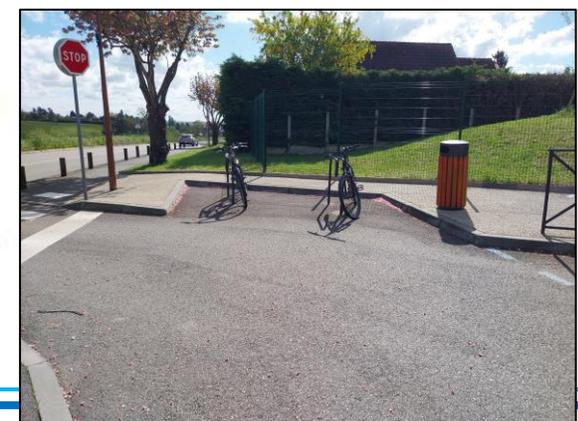




Source: IDFM/GPSEO
GPSEO - Direction des mobilités
Date: 18/04/2024

Etat du parc de stationnement vélo

- ▶ **Un total de 113 places en libre-accès:**
 - ▶ Stationnement de type arceau, 5 places en râteau devant le complexe sportif
 - ▶ Concentration des places autour du centre-ville, à proximité de la Maison Médicale et du Complexe sportif
 - ▶ Peu de places voir absence de place de stationnement vélo aux abords établissements scolaires des Hauts de Villennes



Enjeux de la mobilité cyclable à l'échelle de la commune:

► Une densité urbaine importante :

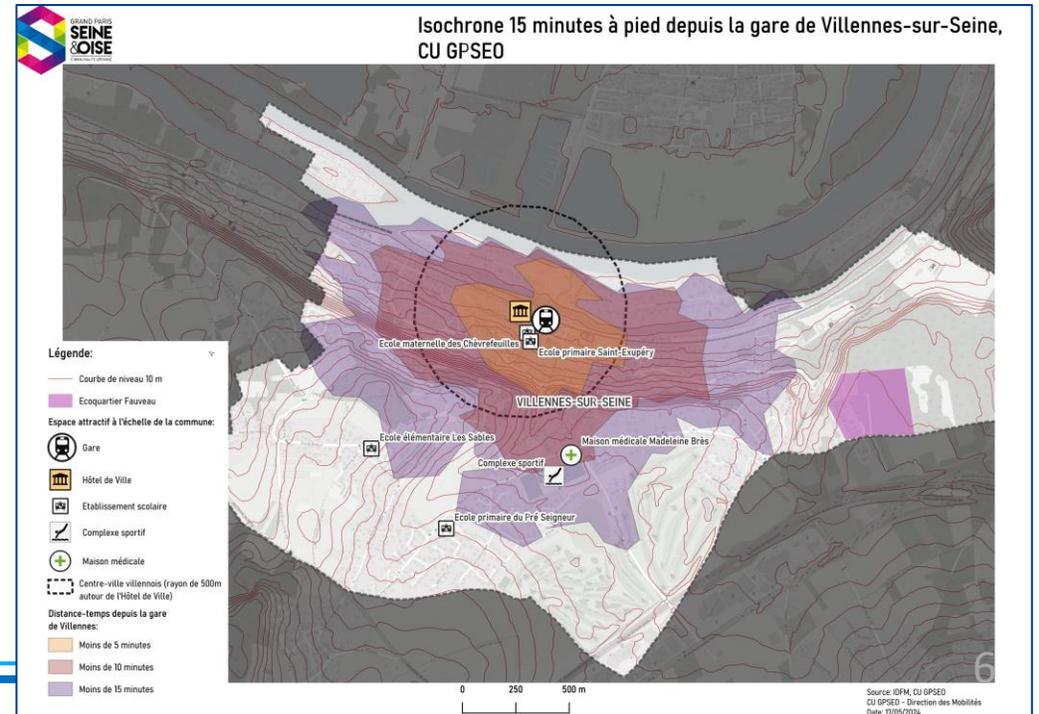
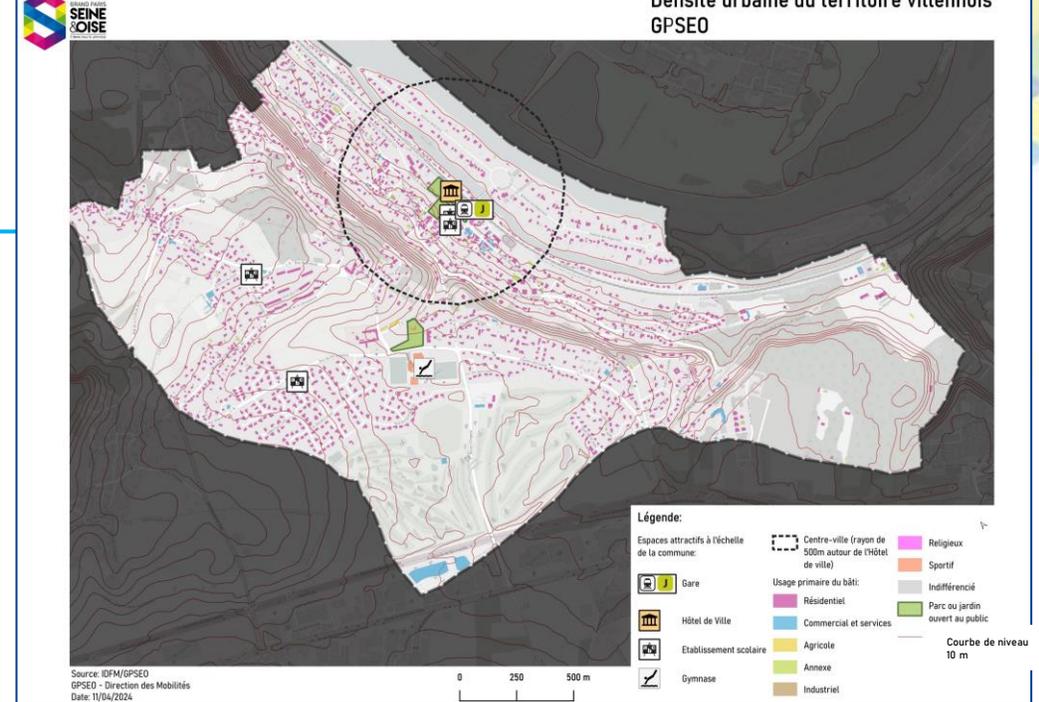
- ▶ Pavillonnaire = 66% du parc de logements en 2020 (INSEE)
- ▶ Lotissements en périphérie du centre-ville (Pré aux moutons, l'Orée des Bois) avec des parcelles de terrain autour des 1 000 m²
- ▶ Logements collectifs dans le centre-ville et dans quartier des Hameaux

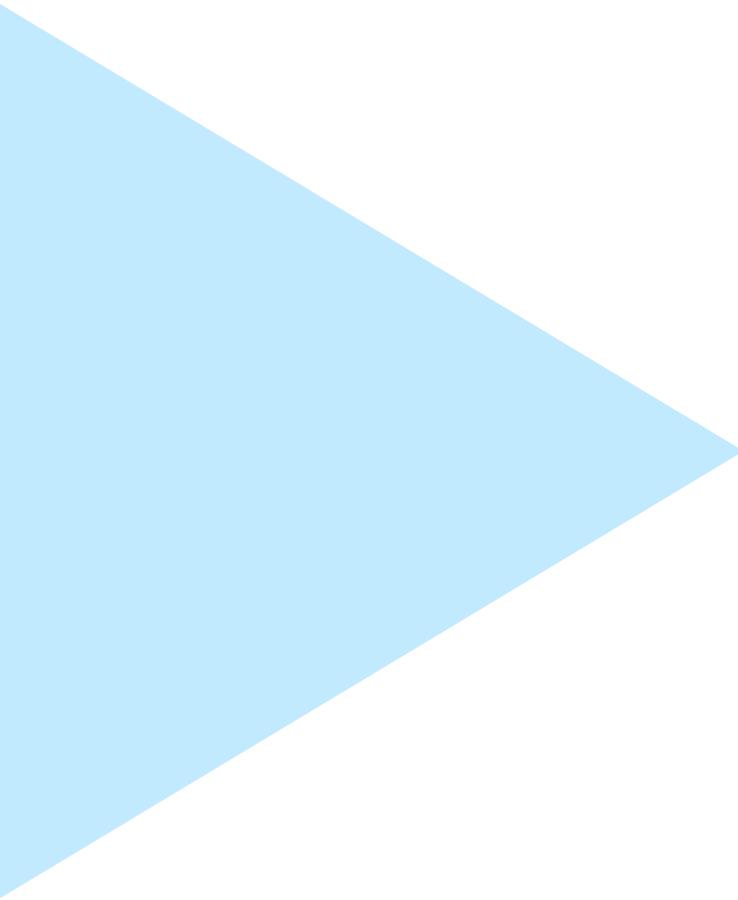
► Relief marqué par les bords de Seine:

- ▶ 105 m de dénivelé entre la gare et le lieu-dit de Breteuil

► Avantages du vélo:

- ▶ Empreinte carbone neutre
- ▶ (+) rapide que la voiture en milieu urbain dense
- ▶ Participe au principe de la « ville du quart d'heure » : proximité avec les équipements publics, services de proximité
- ▶ Commerces: les cyclistes dépensent (+) à la semaine que les automobilistes

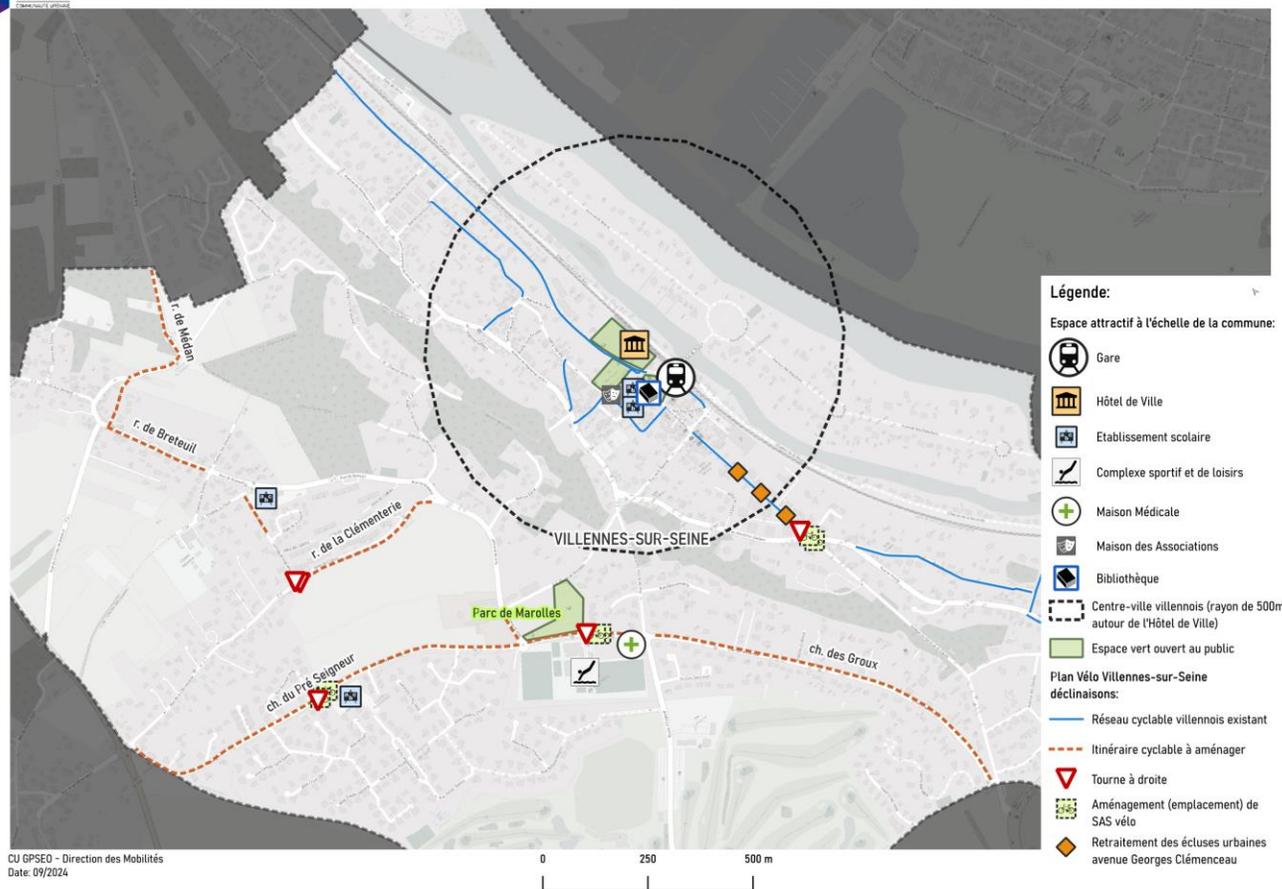




Développement

Présentation du Plan vélo 2024 – Déclinaison des volets d'action

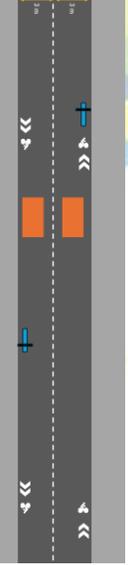
Plan d'action vélo Villennes-sur-Seine, 2024,
CU GPSEO



- ▶ **Extension du réseau cyclable villennois**
- ▶ **Création de pl. de stationnement vélo**
- ▶ **Mise en place du « Cédez-le-passage cycliste au feu » à certaines intersections**
- ▶ **Condamnation des *by-pass* des écluses urbaines simples le long de l'Avenue Georges Clémenceau**

Volet – Aménagement cyclable

Pour le marquage au sol simple, disposition des marquages de manière parallèle



Pour le double-sens cyclable, prévoir de la signalétique verticale (panneau de signalisation) et horizontale (pictogramme vélo + flèche de direction) = Prescriptions CEREMA/IISR*

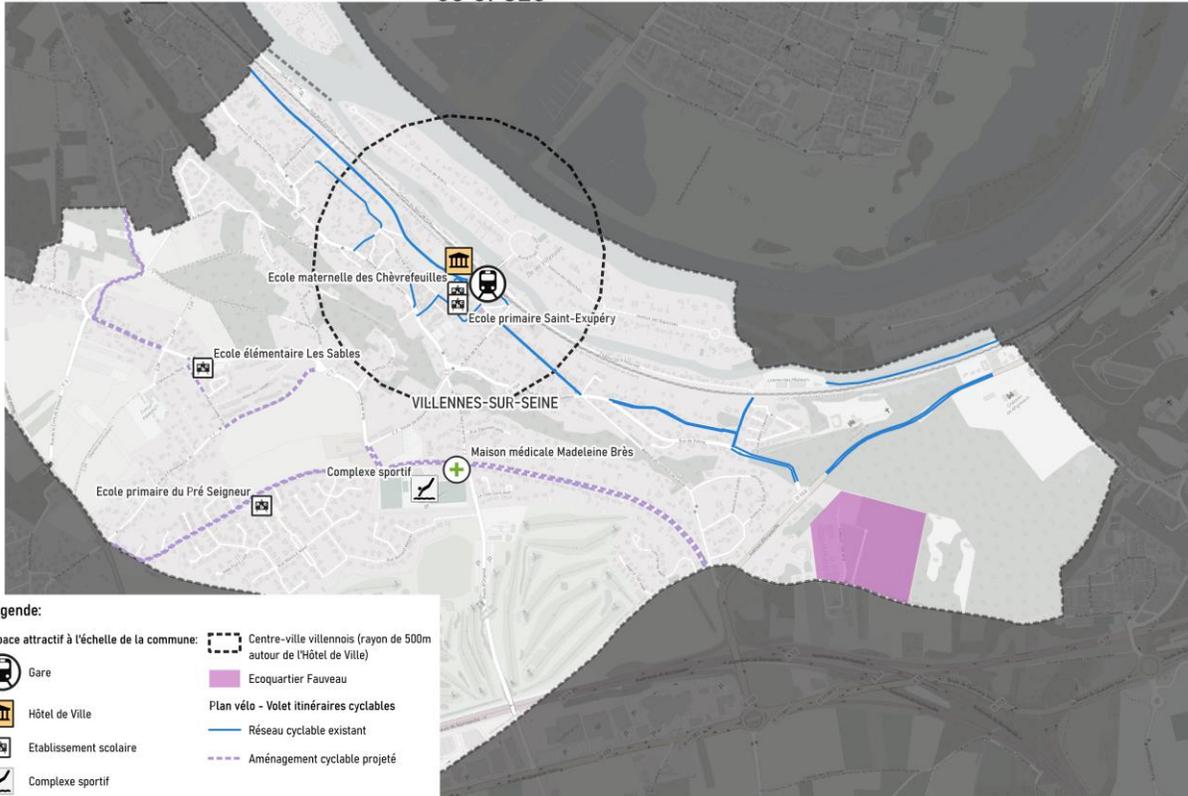


Panonceau M9v2 « sauf vélo »



Panneau C24a « sens unique avec DSC

Plan d'action Vélo Villennes-sur-Seine, Volet - Itinéraires cyclables CU GPSEO



- Légende:**
- Espace attractif à l'échelle de la commune:
 - Centre-ville villennois (rayon de 500m autour de l'Hôtel de Ville)
 - Ecoquartier Fauveau
 - Plan vélo - Volet itinéraires cyclables
 - Réseau cyclable existant
 - Aménagement cyclable projeté
 - Gare
 - Hôtel de Ville
 - Etablissement scolaire
 - Complexe sportif
 - Maison médicale

Source: IDFM, CU GPSEO
CU GPSEO - Direction des Mobilités
Date: 21/05/2024

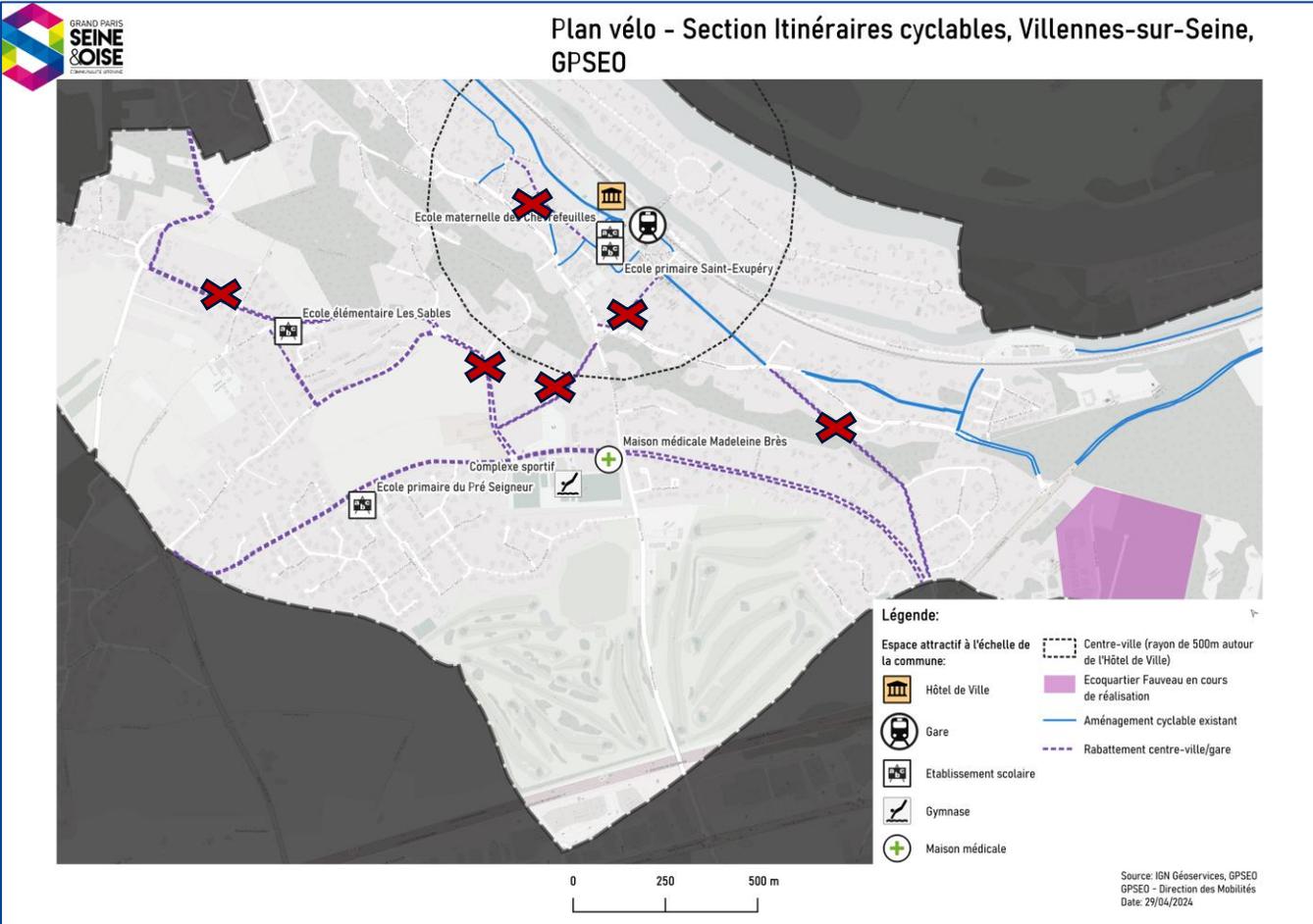
6,72 km d'aménagement cyclable en prévision:

- ▶ Marquage au sol simple : 6,6 km
- ▶ Double-sens cyclable (DSC): 0,1 km

NOM	TP A*	Longueur (en m)
Chemin des Groux	marquage simple	1821
Rue de Breteuil	marquage simple	150
Rue du Pré aux Moutons	marquage simple	530
Chemin du Pré Seigneur	marquage simple	1899
Rue de la Clémenterie	marquage simple	753
Rue de Breteuil	marquage simple	519
Rue de Médan	marquage simple	947
Rue Marcel Mirgon	DSC	102
TOTAL		6721

*IISR : Instruction Interministérielle sur la signalisation routière
DSC: double-sens cyclable
TP A: type d'aménagement

Aménagements cyclables suspendus – point du 14/05/2024



- ▶ **5,37 km d'aménagement cyclable suspendus:**
 - ▶ Conditions techniques non-réunies
 - ▶ Cohabitation difficile des modes de déplacement
 - ▶ Echanges avec la commune, CTC Carrières-sous-Poissy

Adresse	Longueur (en m)	Type d'aménagement envisagé	Motif
Rue de Breteuil	2420	marquage au sol simple	en attente de la rénovation de l'arrêt de bus
Chemin des Ecoliers	304	double-sens cyclable	section accidentogène
Route de Marolles	720	marquage au sol simple	rénovation de la chaussée
Avenue du Général Charles de Gaulle	1465	marquage au sol simple	rénovation de la chaussée
Rue Parvery	230	double-sens cyclable avec bande	section accidentogène
Rue de la Ravine	230	zone de rencontres + double-sens cyclable	section accidentogène
TOTAL	5369		

Aménagement Rue Marcel Mirgon

► Intervention en 06/2024 :

- Suppression de l'îlot (marquage) côté gauche sens circulation VL
- Déploiement des pl. supprimés côté droit sens circulation VL
- Opération facilitant le double-sens cyclable



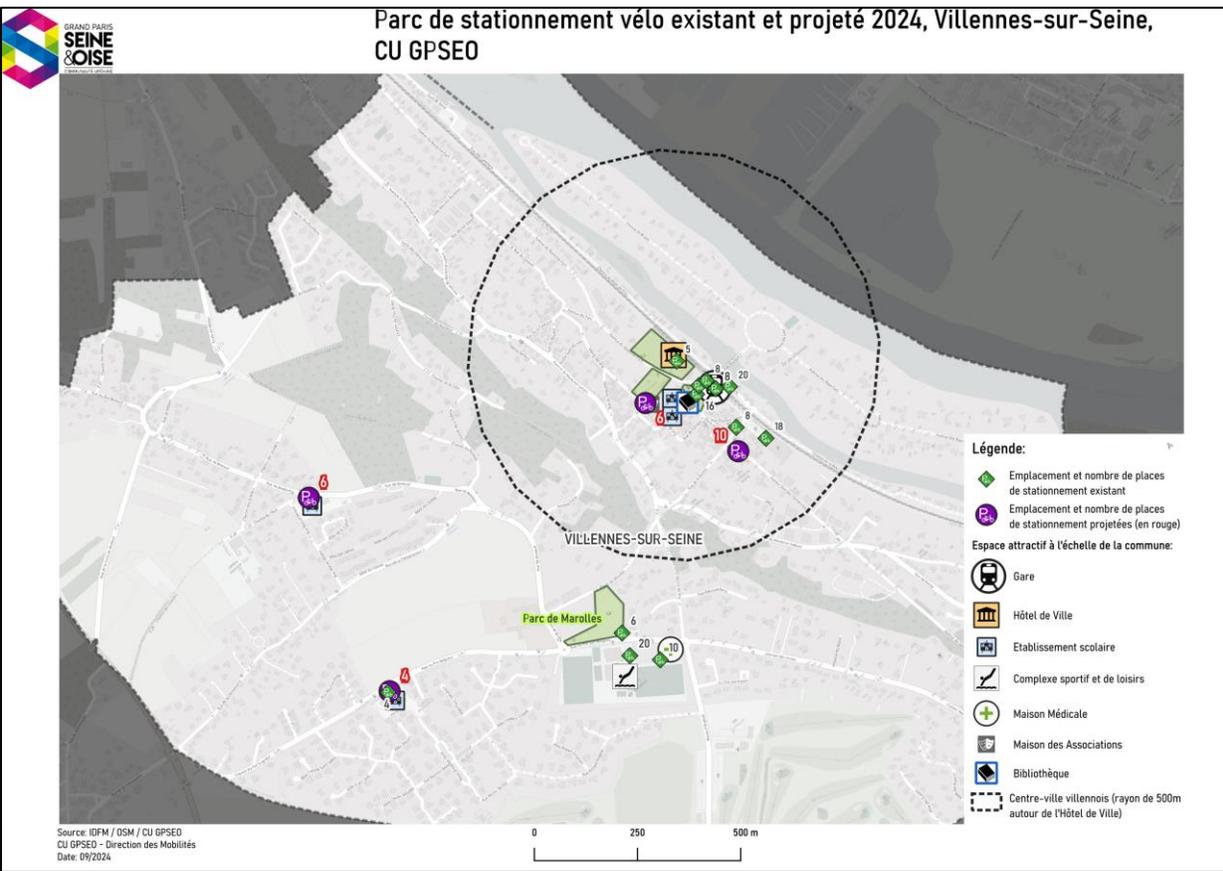
Volet stationnement:



Longueur hors tout	800 mm
Largeur hors tout	150 mm
Hauteur hors sol	700 mm

- ▶ **Arceaux vélo en trombone**
 - ▶ 1 arceau = 2 places
 - ▶ RAL à la demande de la commune

- ▶ **Proposition de 13 arceaux supplémentaires, soit 26 pl. de stationnement vélo**



NOM	Capacité
Ecole du Pré Seigneur	4
Ecole des Sables	6
Boulangerie (centre-ville)	10
Maison des Associations	6
TOTAL	26

Sujet à discuter - centre-ville:

► Situation:

- ▶ Présence de commerces (boulangerie, agences bancaires, etc.)
- ▶ Places de stationnement vélo les plus proches situées à proximité de la gare et de la salle des Arts

► Proposition:

- ▶ Condamner la place de stationnement sur voirie en créneau en face de la boulangerie
- ▶ Pose de **5 arceaux vélo** en trombone + pose panneau type **C1a** avec pictogramme vélo « parking vélo », soit **10 places**



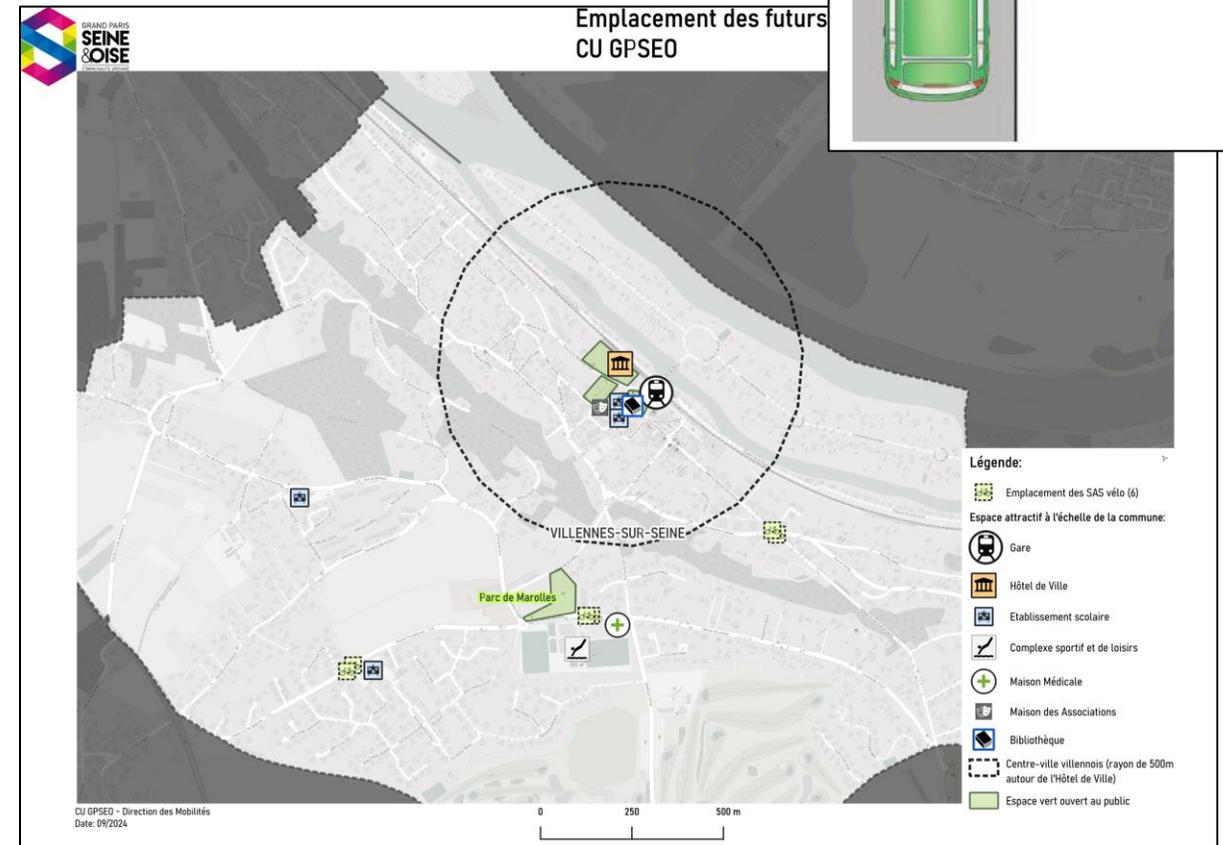
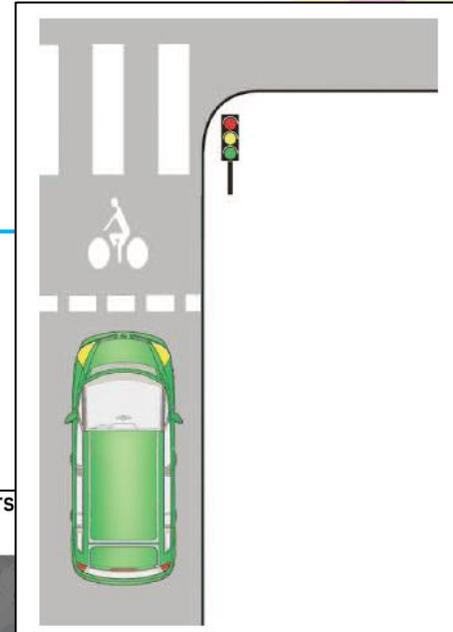
Volet SAS Vélo:

► Enjeux du SAS vélo:

- ▶ Rendre visible le cycliste dans les carrefours à feu
- ▶ Faciliter le démarrage au vert et la manœuvre du « Tourner-à-gauche »
- ▶ Réforme 2015: SAS vélo « sans bande d'accès » possible si conditions techniques insuffisantes

► 6 feux de signalisation pouvant accueillir des SAS vélo :

- ▶ Priorité aux SAS situés en amont des feux de signalisation sous gestion de la CU GPSEO
- ▶ SAS vélo Chemin de Fauveau, attendre la fin de l'aménagement de l'écoquartier (dégradation prématurée des marquages avec le passage des PL*)



Exemples



Rue du Pré aux Moutons

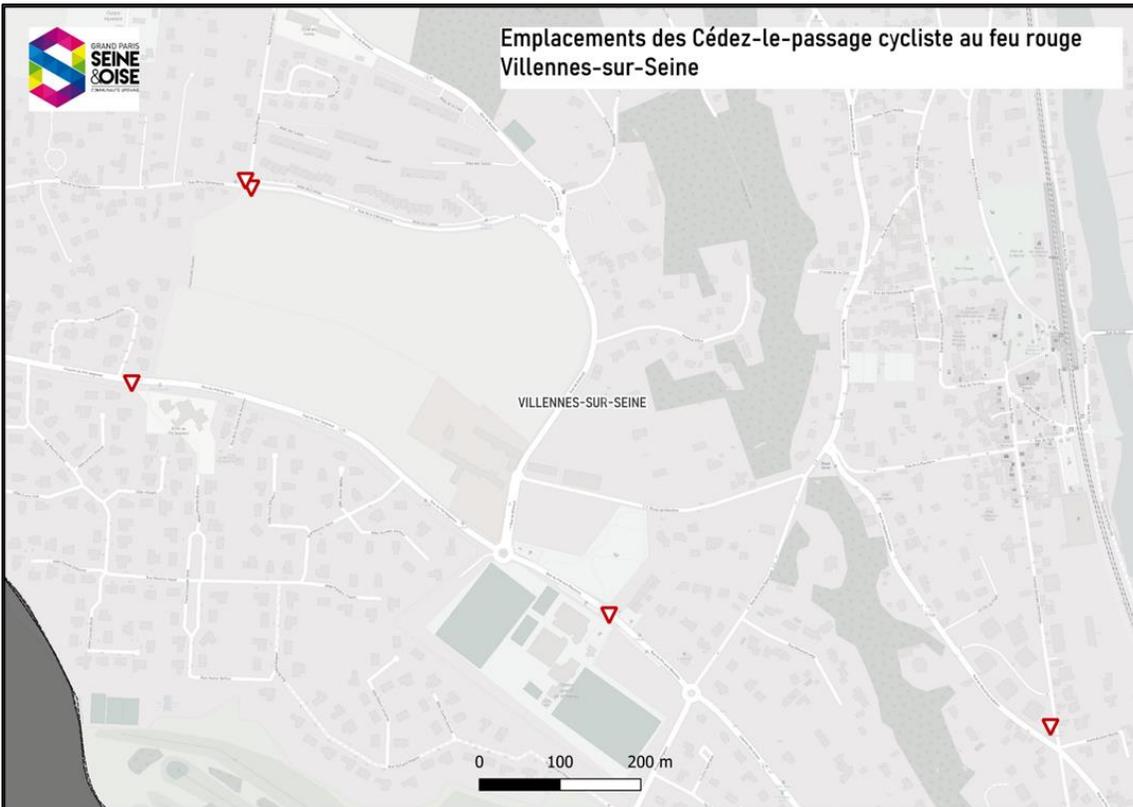
Chemin du Pré Seigneur

Rue de la Clémenterie
NB: à réaliser après l'aménagement du quai bus

Cédez-le-passage cycliste au feu:



Panonceau M12



- ▶ **Un dispositif récent**
 - ▶ 2010: inscription au CR
 - ▶ 2015: élargissement du champ d'action. Possibilité de « cédez-le-passage avec tourne-à-droite » sur les carrefours en X
 - ▶ Dispositif nécessitant depuis 2012 (arrêté du 12/01/2012) la pose d'un **panonceau M12a (devenu M12 avec l'arrêté de 2015)**
- ▶ **Intérêts du dispositif:**
 - ▶ Facilite la traversée des cyclistes en agglomération à certaines intersections
 - ▶ Permet aux cyclistes de ne pas poser le pied
- ▶ **5 Cédez-le-passage cycliste au feu rouge prévus**



*Aménagement d'un « Cédez-le-passage pour cycliste » sur l'avenue Saxe à Lyon.
Source: CEREMA, 2023*

By-pass avenue Georges Clémenceau:

Recommandations du CEREMA:

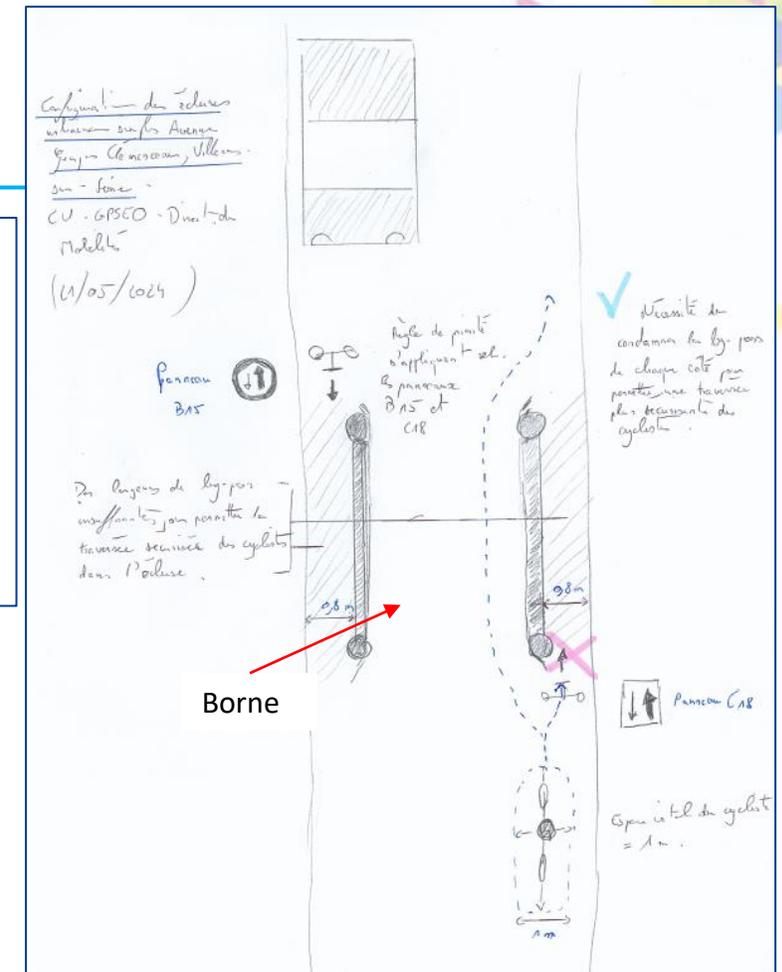
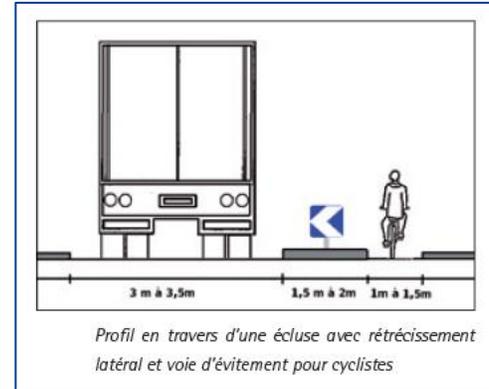
- Largeur minimale d'1 m, à considérer comme « l'espace vital » du cycliste. Recommandation d'une largeur d'1,5m pour permettre la traversée optimale du cycliste.
- Si by-pass trop large, risque que les 2 roues motorisées l'empruntent

Ecluses (nb.3) Avenue Georges Clémenceau:

- Largeur by-pass = env. 0,80m avec ou sans borne
- Dangerosité accrue dans le sens de la descente (vitesse + importante)
- Elargir les by-pass = empêcher les bus de circuler

Enlever les by-pass:

- Une traversée (-) dangereuse que dans les by-pass
- Obligation pour les cyclistes de respecter les règles de priorité du Code de la Route





Références:

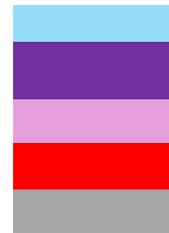
- ▶ **ADEME**, « Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés ». 2003 - Partie II, Chapitre 3 « Les dépenses des clients selon les modes de déplacement ». pp. 43-47.
- ▶ **ADEME**, « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France ». 2020. Section « Vélo et comportement d'achat. pp. 192-194.
- ▶ **Frédéric Héran**, « Commerce de centre-ville et vélo. Des arguments méconnus ». 2002. 5p. Note de synthèse disponible en ligne.
- ▶ **CEREMA**

Calendrier prévisionnel



Adresse	Longueur (en m)	Type d'aménagement	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24
Chemin des Groux	912	Marquage au sol simple (figurine)	Etudes	Concertation commune (30/05/2024)	Validation commune			Phase opérationnelle	A déterminer
Route de Marolles - section à proximité du Chemin du Pré Seigneur	72	Marquage au sol simple (figurine)							
Rue du Pré aux Moutons	266	Marquage au sol simple (figurine) // SAS vélo // CLPCF							
Chemin du Pré Seigneur	1003	Marquage au sol simple (figurine) // SAS vélo // CLPCF							
Rue de la Clémenterie	379	Marquage au sol simple (figurine)							
Rue de Breteuil		Marquage au sol simple (figurine)				Phase opérationnelle	Phase opérationnelle	Phase opérationnelle	Phase opérationnelle
Rue de Médan	471	Marquage au sol simple (figurine)							
Rue Marcel Mirgon	102	DSC avec simple marquage au sol (figurine+flèche de direction)							
Avenue du Général Charles de Gaulle	0	SAS vélo							
Avenue Georges Clémenceau	0	SAS vélo//retrait des by-pass//CLPCF							

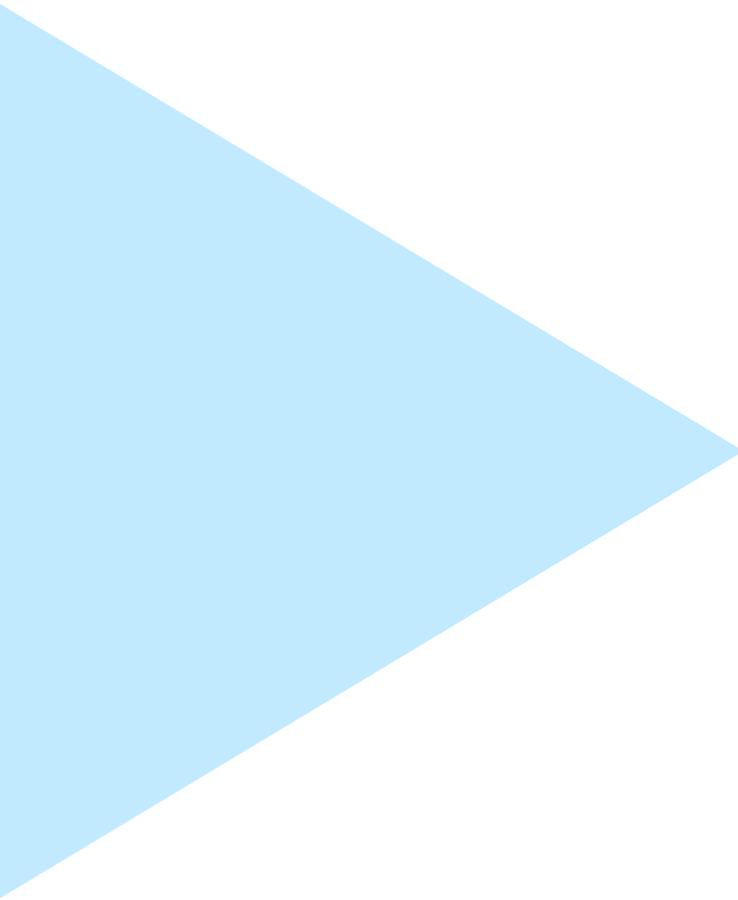
Légende:



- Etudes
- Concertation commune (30/05/2024)
- Validation commune
- Phase opérationnelle
- A déterminer

*CLPCF : Cédez-le-passage au feu pour les cyclistes

Aménagements complémentaires (compris dans le tableau)	Nombre
SAS vélo	6
CLPCF	5



Merci de votre attention